Lettre d'Infos - Mai 2019 — N° 79

Séparation du Conseil et de la Vente de produits phytosanitaires : Nous sommes tous concernés

La dernière version de l'ordonnance relative à la séparation des activités de conseil et de vente des produits phytopharmaceutiques est enfin connue, après sa présentation en Conseil des Ministres de la semaine dernière. Elle a été publiée au JO du 25 avril 2019 et n'a retenu aucune des observations apportées par la profession, elle aura des répercussions très importantes sur nos exploitations et notre capacité à trouver des équilibres économiques pour les productions végétales.

Certains voudraient croire que cela va concerner uniquement les fournisseurs et les distributeurs de ces produits, ils se trompent. On entend dans les campagnes : *« de toute façon je trouverai toujours quelqu'un pour me fournir les produits et les services qu'il me faut »*. Cela n'est pas si simple, cette ordonnance a pour objectif de diminuer rapidement l'utilisation des « substances jugées préoccupantes pour la santé et l'environnement ». Mais les moyens proposés sont : l'augmentation du prix des produits au travers des taxes, l'interdiction de molécules donc de solutions, un conseil payant, indépendant et impartial. C'est une transition à marche forcée sans regarder les efforts et le travail réalisés dans ce domaine depuis une dizaine d'années. La séparation du conseil et de la vente remet en cause le lien entre l'agriculteur et sa coopérative : outils de proximité (stockage, collecte des emballages, conseil à la parcelle), services agronomiques, construction de filières et traçabilité des pratiques … autant de leviers qui ont permis de consolider une approche raisonnée de l'utilisation de ces produits et de développer la confiance des consommateurs sur l'origine de ceux-ci.

Qui pourrait s'opposer à cette démarche sociétale et environnementale ? Aucun agriculteur, nous sommes tous d'accord. Mais à quel prix ? des intrants plus chers, des conseils qui ne tiendront pas compte d'un objectif économique, des solutions qui vont être moins nombreuses, faute de capacités à mener des travaux d'expérimentation et de vulgarisation, une baisse des rendements. Ce sont les agriculteurs céréaliers et vignerons qui risquent d'en être rapidement les victimes sur un marché ouvert, non soumis aux mêmes règles.

Les délais sont courts, janvier 2021, mais c'est en partageant ces enjeux que nous pourrons relever ce défi, probablement le plus important depuis la réforme de la PAC en 1992. Soyez sûrs que Terre Comtoise en a saisi les enjeux et souhaite engager dès maintenant une réflexion avec les principaux acteurs régionaux et proposer des solutions concrètes et efficaces.

Clément TISSERAND
Président de Terre comtoise

ACTIVITE PRODUCTIONS VEGETALES

Plateforme fourragère ARTEMIS

La culture de l'herbe restant, plus que jamais, un élément majeur de rentabilité économique de vos exploitations, Terre Comtoise vous convie à une journée de visite sur sa troisième **plateforme fourragère ARTEMIS implantée AU FIED dans le Jura**

Le jeudi 23 MAI 2019

Plusieurs thématiques ont été mises en place et vous seront présentées lors de cette journée :

- Etude sur l'évolution des compositions longues durées imposées par le futur cahier des charges en production de lait AOP, avec obligation d'implanter des prairies avec un minimum de cinq espèces.
  Incorporation de nouvelles espèces selon critères suivants
- Produit types médicamenteux : Chicorée, Plantains, ….
- Produit types sources protéines : Luzerne, minette, Trèfles vésiculeux, Squarosum, ….
- Produit types sources engazonnement : Pâturins, …
- Implantation de ces espèces en pur (visuel et reconnaissance)
  Collecte des résultats en productions et valeurs alimentaires permises ou non par ces différents apports

Puis suivi de l'évolution de celles-ci sur 5 campagnes :

- Etude sur l'adaptation des compos sur l'évolution climatique
  - Produire quand et comment ?
  - Quelles méthodes de récoltes ?
- Démonstration de matériel de récolte en fourrage pour optimiser la qualité et la quantité

RETROUVEZ NOUS EGALEMENT SUR LA PLATEFORME AGRONOMIQUE JEUDI 6 JUIN 2019 A BEZE (21310)

Des bus sont organisés au départ de Chemaudin

ACTIVITE PRODUCTIONS VEGETALES

La traçabilité s'amplifie

Déjà fortement développée lors de la récolte 2018, chaque livraison adhérent provenant d'un contrat « Blé Charté Norme NF V 30 001 » ou d'un contrat « Soja de France » était identifiée à l'entrée des différents silos.
Ceci nous permet de connaitre au plus juste le contenu de chaque cellule de stockage en terme de qualité, de variété, de précédent cultural et autres et de pouvoir répondre aux exigences de nos clients.
A partir de la récolte 2019, tous les apports de blés et de sojas seront concernés.

Pour cela, des carnets de « bons de traçabilité » seront fournis aux adhérents avant le début de la moisson afin qu'ils identifient leurs parcelles, les variétés, les précédents, le travail du sol lorsqu'ils arrivent dans un silo de Terre Comtoise au moment de la livraison, ceci afin de pouvoir alloter ou isoler des lots provenant de certaines parcelles jugées à risque pour quelle que raison que ce soit et ainsi pouvoir satisfaire les demandes de plus en plus exigeantes en terme de qualité et de traçabilité de nos clients meuniers pour le blé et triturateurs pour le soja.

ACTIVITE GRAND PUBLIC

Des magasins modernisés

Terre Comtoise a réaménagé ses magasins de Liesle et Baume les Dames pour répondre aux besoins de ses clients.

COLLECTE ADIVALOR
films, ficelles et filets
Du 13 au 24 mai 2019

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de vos techniciens, du site Internet et sur l'Extranet

ADIVALOR